



Chantage via cdi de chantier

Par **anonyme007**, le **28/10/2012** à **21:27**

Bonjour,rnBonjour, rnrnJe suis embauché par une entreprise de prestation de bureau d'études par un contrat de chantier, actuellement je suis sur le 4ème chantier consécutif. rnrnJe parcours en moyenne 150km A/R pour me rendre sur le chantier (dans mon cas c'est le bureau d'études du client). rnrnMon employeur a dirigé et diffusé une grille de remboursement des trajets en y décrivant les avantages (prime repas, Grand déplacement, frais kilométriques ...). rnrnOr, mon employeur m'a toujours fait un chantage qui est le suivant : rnrnSachant que mon chantier se situe à 75km de chez moi, et que mon entreprise de rattachement se situe 2km plus loin, l'employeur me demande de ne pas rédiger ma note de frais de manière normale (en appliquant les barèmes de l'entreprise), mais de demander un forfait qui correspond à la 1/2 d'une note de frais normale, un forfait sur lequel je n'ai jamais été d'accord. rnrnEn entendant mon refus, il me menace d'arrêter mon chantier actuel si je réclame mes droits,et de me mettre sur une mission interne,ce qui engendrerai la perte de tout droit au remboursement de déplacement (selon mon employeur). rnrnFace à ce chantage je me tourne vers la toile dans l'espoir que ça cesse et enfin fermer l'oeil le soir. rnrnMa question est la suivante : Mon employeur a-t-il le droit d'arrêter mon chantier pour me mettre sur un chantier interne ? rnQue dois-je faire face à son chantage? rnPuis-je considérer une mission dans le lieu de rattachement en tant que chantier et donc réclamer mes indemnité de déplacement ? rnrnJ'ai fortement besoin d'une aide, car la pression est énorme, j'ai un enfant en bas age et une femme qui est encore étudiante, et j'ai absolument pas le droit de me laisser faire. rnrnAidez moi SVP avant que les idées noires me traversent l'esprit. rnrnBien cordialement.et merci par avance.

Par **pat76**, le **30/10/2012** à **15:49**

Bonjour
Vous avez un contrat de chantier, donc ce contrat se termine lorsque le chantier est terminé.
Il est bien indiqué dans votre contrat le lieu du chantier sur lequel vous devez travaillé?
Est-ce le cas pour le chantier sur lequel vous êtes affecté actuellement?